



EXTRAIT DE PÉTITION

(Conforme au Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 210 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

ATTENDU QUE la charge fiscale des Québécois est plus élevée que dans le reste du Canada et qu'aux États-Unis;

ATTENDU QUE plus de 75 % des Québécois gagnent moins de 50 000 \$ et contribuent déjà à près de la moitié des recettes du gouvernement;

ATTENDU QUE le fait de hausser la taxe diminue la part du marché, affecte la croissance économique du Québec en réduisant la consommation et, conséquemment, les revenus de la taxe de vente du Québec (TVQ);

ATTENDU QU'en 2013, le nombre de Québécois insolvable avait augmenté de 11,2 % et que le Québec se classe premier en nombre de faillites, autant personnelles que d'entreprises;

ATTENDU QUE toutes les compressions imposées par le gouvernement depuis son élection sanctionnent les Québécois, car elles en résultent soit d'une augmentation des coûts et des tarifs ou d'une réduction des services dans plusieurs secteurs tels que : santé, services de garde, éducation, municipalités, électricité, immatriculation, essence, etc.;

ATTENDU QUE plusieurs produits et services ne devraient pas être taxés;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons à l'Assemblée nationale de considérer la situation précaire de la majorité des Québécois en abrogeant la hausse de la TVQ, de revoir la légitimité d'une telle mesure et de réviser l'admissibilité de certains produits et services imposés à la TVQ, qui devraient être considérés comme essentiels.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Sylvie Roy, députée d'Arthabaska

Date de signature de l'extrait